

La FNEDT rend publique la Charte de vitalité économique et sociale des ETF à Euroforest

Lors du salon Euroforest en juin 2023, la FNEDT et les acteurs de l'amont et de l'emploi mobilisent sur les métiers sylvicoles. La Charte de vitalité économique et sociale des ETF y sera rendue publique. La FNEDT répondra également aux questions sur les six revendications des ETF concernant la surinterprétation de l'application de l'article 411-1 du code de l'environnement.

Paris, le 17 mai 2023 - « Les entreprises de travaux forestiers ont besoin de clarté et d'être rassurées pour s'adapter au changement climatique, à la sécheresse, aux incendies, à la réglementation et pour faire face aux injonctions sociétales contradictoires et radicales » déclare Robert Dieudonné, président de la commission forêt à la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT). Il s'agit de TPE peu capitalisées, pourvoyeuses d'emplois pérennes, qui assurent les travaux, manuels et mécanisés, indispensables à la gestion forestière, la récolte et le renouvellement des forêts.

Les 22, 23 et 24 juin prochains à Saint-Bonnet-de-Joux (71), après cinq années, le salon national Euroforest arrive au bon moment et au bon endroit pour échanger, dialoguer et repartir avec des idées claires.

Centré dans un premier temps sur le très grand Est, le volet forestier du plan France Relance, prévoyant la plantation de 45 000 hectares pour lutter contre le dépérissement des arbres, est l'un des sujets emblématiques : « Les organisations régionales de notre réseau sont fortement mobilisées depuis 2021 sur les questions de l'emploi en sylviculture » précise Robert Dieudonné. Ainsi, **vendredi 23 juin, se tiendra la conférence sur la promotion de l'emploi sylvicole** avec des représentants de la filière forestière (FNEDT, UNEP, ONF, FIBOIS), des acteurs de l'emploi et de la formation (OCAPIAT, ANEFA, Pôle Emploi) et des Centres de formation d'opérateurs sylvicoles de travaux manuels et mécanisés.

En écho aux recommandations du rapport 2021 « ETF, quel profil d'avenir ? », la rédaction d'un cahier de doléances a été engagée sur le manque de contractualisation, l'évaluation des prix et les calculs de coûts par la commission forêt de la FNEDT, avec l'appui de ses organisations régionales. Cette initiative a débouché sur une **Charte d'engagements réciproques pour la vitalité économique et sociale des ETF** qui sera rendue publique sur le stand de la FNEDT à Euroforest.

De même, les représentants de la FNEDT répondront à toutes les questions sur **les six revendications des ETF concernant la surinterprétation de l'application de l'article 411-1** du code de l'environnement sur la protection des habitats et des espèces qui impacte fortement la filière forêt-bois. Rappelons que près de 200 000 chantiers de sylviculture, d'entretien et de récolte sont réalisés chaque année dans les massifs forestiers !

Retrouvez les représentants ETF de la FNEDT à Euroforest sur le stand B129 et le 23 juin à 14 h sur l'espace conférence zone G, près de l'entrée n°2 du salon.

Pour toute information presse - Agence Ressources De la Nature

Fadela Benabadji - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadji@agence-rdn.com

Benoît Moureaux - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - bmoureaux@agence-rdn.com



À propos de la FNEDT - La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui regroupe 62 syndicats départementaux et 13 unions régionales. Acteurs clés dans les territoires, les 21 500 entreprises de travaux emploient 116 000 actifs permanents et occasionnels pour la conduite et l'entretien des machines, les travaux manuels, la gestion des chantiers, le support administratif et comptable. La part en valeur de l'emploi dans l'interbranche agricole (production, paysage, ETARF, bois) a doublé en 10 ans. **Les ETF réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation en France** pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office national des forêts, de communes. La FNEDT est adhérente de la CEETAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).



Document et photo à télécharger sur <https://we.tl/t-HRu05PVfIM>